

PLAN DE FORMATION

(version 2 du 11/02/2021)

DIPLOME D'ETAT D'ALPINISME

ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

Du 13 Septembre 2021 au 23 septembre 2022

LOCALISATION DE LA FORMATION : CREPS de Pointe à Pitre

OBJECTIFS FORMATION :

- ✓ Formation Générale Commune MEEESM : 35 heures
- ✓ UF1 Fondamentaux Techniques et Pédagogiques : 70 heures
- ✓ UF2 Milieu Montagnard et progression pédagogique : 70 heures
- ✓ UF3 Milieu Montagnard Tropical et Equatorial : 70 heures
- ✓ UF4 Adaptation à l'effort, perfectionnement technique et entraînement à la randonnée pédestre et aux activités assimilées en moyenne montagne pour tout type de public. 35 heures
- ✓ UF5 Environnement Professionnel et Encadrement de tout type de Public dont les publics scolaires et les publics en situation de handicap : 42 heures

CONTENUS :

Formation Générale Commune MEEESM : du 13 au 17/09/21

UF1 : du 20/09 au 01/10/21

- Prendre en compte les caractéristiques du public.
- Mettre en œuvre les procédés et techniques de sécurité.
- Maîtriser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation, dont les nouvelles technologies.
- Organiser des situations de secours pour le public en milieu montagnard non enneigé.
- Evoluer en autonomie au cours d'une itinérance en moyenne montagne non enneigé.
- Utiliser les fondamentaux de la météorologie de la moyenne montagne non enneigée.

UF2 : du 17 au 28/01/22

- Utiliser des notions scientifiques issues des domaines des sciences de la terre, de la biologie et de l'écologie dans son analyse interprétative du milieu naturel montagnard.
- Utiliser les connaissances issues des domaines de l'histoire, de l'habitat, de la géographie, de la toponymie dans son analyse interprétative du milieu humain montagnard.
- Prendre en compte les dispositifs de protection de l'environnement dans son activité professionnelle.
- Présenter à un public son analyse, son interprétation des paysages montagnards lors d'une animation.
- Adapter les interventions aux différents publics et aux différentes pratiques.

UF3 : du 13 au 24/06/22

- Développer les connaissances nécessaires à une planification et savoir les appliquer en vue de réduire les risques à toute progression avec un groupe en milieu tropical et équatorial.
- Maîtriser les connaissances sur la conduite à tenir en cas de phénomène météorologique tropical et équatorial en cours de randonnée.
- Adapter les connaissances en matière de secourisme, techniques de survie, communication et d'alerte en milieu isolé tropical et équatorial.
- Utiliser les outils nécessaires à l'orientation et à la navigation en forêt tropicale et équatoriale.
- Etre autonome en tenant compte des zones à forts risques d'éboulement, de crues et d'isolement.
- Prendre en compte la spécificité du milieu, les espèces endémiques sensibles protégées, et les mesures propres au caractère tropical et équatorial.

UF4 : 11 au 15/07/22

- Conduire un programme de préparation physique pour évoluer en moyenne montagne.
- Conduire un programme de préparation technique en milieu montagnard.
- Prendre en compte des spécificités du milieu montagnard dans la conduite de programme d'entraînement.

UF5 : du 12 au 16/09/22

- Prendre en compte les caractéristiques des différents publics.
- Concevoir une progression pédagogique adaptée aux différents publics
- Mettre en œuvre un programme pédagogique adapté aux différents publics
- Evaluer son action pédagogique auprès de différents publics
- Anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.
- Tenir compte de la réglementation en vigueur dans la conception d'un produit touristique.
- Maîtriser les fondamentaux méthodologiques et techniques de conception et de vente de produits.
- Communiquer en situation professionnelle.
- Gérer son activité professionnelle.

MODALITE D'EVALUATION :

Epreuve 1 : soutenance de rapport portant sur l'expérience acquise au cours de la formation

Epreuve 2 : Oral de synthèse portant sur le milieu montagnard.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, merci d'adresser un courriel au référent handicap, Mr Jean BAGGIONI (jean.baggioni@creps-pap.sports.gouv.fr) afin de vous accueillir dans les meilleures dispositions.

PREREQUIS : Avoir Réussit l'examen Probatoire relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat d'alpiniste accompagnateur en moyenne montagne

ATTENTION : Code du Sport Art. L. 212-9

Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : Violence, Agression ou exhibition sexuelle, Trafic et usage de stupéfiants, Proxénétisme, Mise en péril de mineurs, Risques causés à autrui de mort ou de blessure par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence, Trafic et prescription de produits dopants et Fraude fiscale.

TARIF FORMATION : frais de dossier : 50€ Frais de Formation : 4 830 €

DUREE : Du 13 septembre 2021 au 23 septembre 2022 pour 567 heures au total

- 322 heures en centre et 245 heures en entreprise

NOMBRE DE PLACE : Minimum : 12 Maximum : 18

Demande de devis à pascale.fanhan@creps-pap.sports.gouv.fr

COORDONNATEUR : Nom : DENIS Bernard : bernard.denis@creps-pap.sports.gouv.fr